

DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2025 :

0 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 05/11/2025

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Adoption du projet d'établissement
- 1-2 Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche ; fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2026
- 1-3 Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- 1-4 Ouverture de crédits en 2026 avant le vote du budget primitif
- 1-5 Demande de subvention du « FONDS VERT – Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation »
- 1-6 Convention d'occupation précaire du CIS d'Avranches
- 1-7 Orientations budgétaires 2026 – Rapport ressources et charges prévisibles
- 1-8 Autorisation de raccordement de l'État-major du SDIS de la Manche et du CIS Saint-Lô au réseau de chaleur urbain de la Ville de Saint-Lô

2 Ressources humaines

- 2-1 Suppression et création de postes SPP et PATS
- 2-2 Révision du schéma d'encadrement
- 2-3 Indemnité de maniement de fonds
- 2-4 Rapport Social Unique

3 Opérationnel

- 3-1 Evolution de l'organisation territoriale

4 Technique

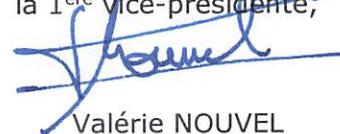
- 4-1 Modification du plan d'équipement 2025

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du
19 DEC. 2025

Je soussignée Valérie NOUVEL, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **19 DEC. 2025**

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Adoption du projet d'établissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), réuni en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), réuni en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Accusé de réception en préfecture

050-285000014-20251217-DCA17122025_1-1-DE

Date de télétransmission : 19/12/2025

Date de réception préfecture : 19/12/2025

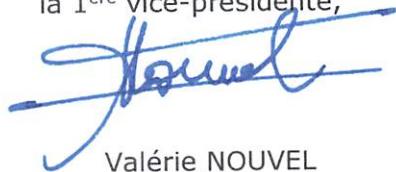
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'établissement du SDIS de la Manche.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candal à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFROY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

Objet : Contribution des communes et EPCI compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS de la Manche - Fixation du montant prévisionnel des contributions au titre de l'année 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1424-35 ;

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique ;

Vu la délibération n° 2-6 en date du 17 décembre 2013 portant adaptation des modalités de participation financière des communes et EPCI au budget du SDIS de la Manche ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20251217-DCA17122025_1-2-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

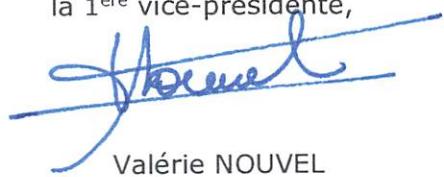
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération n° 2-6 en date du 17 décembre 2013 portant adaptation des modalités de participation financière des communes et EPCI au budget du SDIS de la Manche ;
- **DECIDE** de fixer un taux uniforme d'évolution des contributions à + 3,5% pour l'ensemble des communes et EPCI contributeurs pour l'année 2026 ;
- **ARRETE** le montant prévisionnel des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au budget du SDIS de la Manche, pour l'année 2026, au montant total de 21 581 769 €, soit une évolution globale de 3,5% ;
- **PRECISE** que la recette correspondante sera imputée sur le compte 747 du budget 2026 du SDIS ;
- **PRECISE** que le versement de la contribution se fera au vu d'un titre de recette (émission d'un titre annuel) dont le règlement interviendra, de préférence, selon un prélèvement mensuel mis en place par la paierie départementale avec l'autorisation de la collectivité. L'émission d'un titre à échéance trimestrielle reste possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant à appeler la contribution auprès de chaque commune, ou bien auprès de l'EPCI contributeur, dès lors que ses statuts lui donnent compétence pour verser la contribution au SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration du
SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

Objet : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L243-6 du code des juridictions financières ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

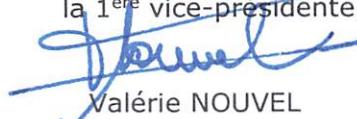
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation et de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie relative à la gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Manche pour les exercices 2019 et suivants.

Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture 050-285000014-20251217-DCA17122025_1-3-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025
--

Le Président du conseil d'administration
du SDIS de la manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-4

Objet : Ouverture de crédits en 2026 avant le vote du budget primitif

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 1612-1 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines dépenses avant l'adoption du budget 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20251217-DCA17122025_1-4-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

• **AUTORISE les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

Nature	Libellé	Budgété	Montant
2031	FRAIS D'ETUDES	75 000	18 750
2033	FRAIS D'INSERTION	17 000	4 250
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	203 080	50 770
Total chapitre 20		295 080	73 770
204112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	406 900	101 725
Total chapitre 204		406 900	101 725
2115	TERRAINS BATIS	2 000	500
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	252 939	63 235
21315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	124 248	31 062
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	58 375	14 594
21535	RESEAUX ET TRANSMISSION	203 602	50 901
21561	MATERIEL D'INCENDIE & DE SECOURS	6 896 051	1 724 013
21568	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 082 465	520 616
21578	ATELIERS	97 968	24 492
217315	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	447 408	111 852
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	574 832	143 708
21838	MATERIEL INFORMATIQUE	312 632	78 158
21848	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	292 141	73 035
2188	AUTRES	288 650	72 163
Total chapitre 21		11 633 309	2 908 329
2313	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	4 420 400	1 105 100
2317	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 437 248	359 312
Total chapitre 23		5 857 649	1 464 412

- **PREND ACTE** que ces crédits seront intégralement repris lors du vote du budget primitif 2026 ;
- **PREND ACTE** que toutes les écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes sont autorisées en tant que de besoin.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration du
SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,

Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-5

Objet : Demande de subvention du « Fonds vert – Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget 2025 du SDIS ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en ligne
050-285000014-20251217-DCA17122025_1-5-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

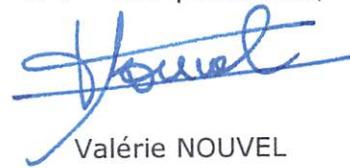
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modernisation de deux postes de commandement niveau colonne ;

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** la préfecture de la Manche au titre du Fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention auprès des financeurs.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-6

Objet : Convention d'occupation précaire du CIS d'Avranches.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 à L.2125-3 ainsi que l'article L2125-1 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

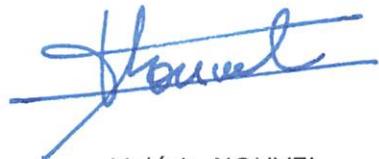
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention d'occupation précaire du domaine public non constitutive de droits réels au profit du Département de la Manche, pour une durée prévisionnelle de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2025 pour se terminer le 30 novembre 2026 ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à prononcer la prolongation de la durée d'occupation si, à l'échéance prévue, les travaux d'agrandissement du PAS d'Avranches ne sont pas terminés.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration du
SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (représentant de M. DELAUNAY), M. BRAUD (représentant de Mme FAUVEL), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (représentante de M. COLOMBEL), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (représentant de M. VARIN).

Etaient absents : M. le préfet (représenté par M. le secrétaire général), M. ESNOUF (représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente), M. DELAUNAY (représenté par son suppléant M. DENIS), M. DESSEROUER (ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF), Mme FAUVEL (représentée par son suppléant M. BRAUD), M. GOSSELIN (ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE), Mme GRASSET (ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS), M. COLOMBEL (représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD), M. FEDINI (ainsi que son suppléant M. FOSSEY), M. LAMBERT (ainsi que son suppléant M. AUBRAYS), M. VARIN (représenté par son suppléant M. LECOURT).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Mme CASTELEIN, M. GALBADON et M. COQUELIN ont quitté la séance avant le vote. Ils n'ont pas pris part au vote.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-7

Objet : Orientations budgétaires 2026 – Rapport ressources et charges prévisibles

Vu l'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire 2026 a bien eu lieu lors de la présente séance, sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

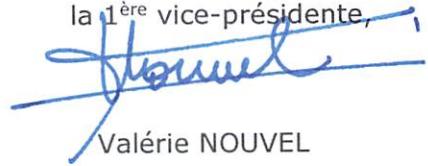
Accusé de réception en préfecture 050-285000014-20251217-DCA17122025_1-7-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025
--

- **ADOpte** le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,

la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

M. LEDOYEN a quitté la séance avant le vote. Il n'a pas pris part au vote.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-8

Objet : Autorisation de raccordement de l'État-major du SDIS de la Manche et du CIS Saint-Lô au réseau de chaleur urbain de la Ville de Saint-Lô.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

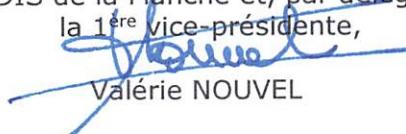
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à contractualiser les polices d'abonnement au réseau de chaleur urbain de la Ville de Saint-Lô pour l'État-major du SDIS de la Manche et le CIS de Saint-Lô.

Certifié exécutoire,

Accusé de réception en préfecture 050-285000014-20251217-DCA17122025_1-8-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025
--

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN, M. LEDOYEN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

Objet : Suppressions et créations de postes SPP et PATS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20251217-DCA17122025_2-1-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** les suppressions et créations de postes suivantes :

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

Suppression de postes	Poste	Créations de postes	Poste
1 poste d'adjoint administratif	DIR 09	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	DIR 09
2 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	SDAT 34 SDSA 15	2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	SDAT 34 SDSA 15

Sapeurs-pompiers professionnels

Suppression de postes	Poste	Créations de postes	Poste
6 postes de sergent	COU 11 PTS 11 GGO 16 GGO 20 SDAT 41 SDAT 46	6 postes d'adjudant	COU 11 PTS 11 GGO 16 GGO 20 SDAT 41 SDAT 46
3 postes de capitaine	AVR 1 SDAT 05 MAD 03	3 postes de commandant	AVR 1 SDAT 05 MAD 03

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN, M. LEDOYEN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-2

Objet : Révision du schéma d'encadrement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2-3 du 20 décembre 2023 relative à l'adoption du schéma d'encadrement ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

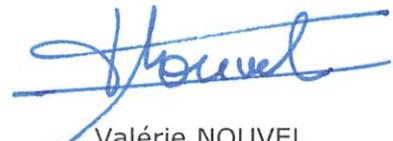
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20251217-DCA17122025_2-2-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

- **AUTORISE** les modifications du schéma d'encadrement, telles que présentées en annexe ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Certifié exécutoire,

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-3

Objet : Indemnité de maniement de fonds

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Accusé de réception en préfecture
050-2850000145722025
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception susceptible d'être allouée : 19/12/2025

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

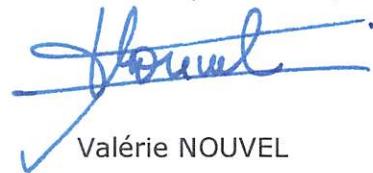
- **DECIDE** d'instaurer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'indemnité versée aux agents concernés dans le respect de l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité, susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes, conformément au tableau ci-dessous ; l'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes	Montant de cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle *
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	-	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	300 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	460 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	760 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	1 220 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	1 800 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	3 800 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	4 600 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	5 300 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	6 100 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	6 900 €	690 €

De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	7 600 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	1 500 € par tranche de 1 500 000	46 € par tranche de 1 500 000

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration du
SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,



Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture 050-285000014-20251217-DCA17122025_2-3-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025
--

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN, M. LEDOYEN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-4

Objet : Présentation du rapport social unique 2024 (RSU)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu l'article L231-1 du code général de la Fonction publique, relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant, pour la Fonction publique territoriale, la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Accusé de réception en ligne
050-285000014-20251217-DCA17122025_2-4-DE
Date de télétravail : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport social unique, établi en 2025, au titre de l'année 2024, dont la synthèse est présentée en annexe.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration du
SDIS de la Manche et, par délégation,
la 1ère vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN, M. LEDOYEN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

Objet : Evolution de l'organisation territoriale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial (CST), réuni en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), réuni en sa séance du 3 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en sa séance du 4 décembre 2025 ;

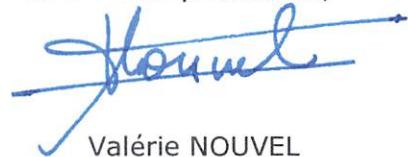
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,
Accusé de réception en ligne
050-285000014-20251217-DCA17122025_3-1-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'évolution de l'organisation territoriale, par la dissociation des fonctions de commandant de compagnie et de chef du CIS siège de compagnie.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **17 décembre 2025, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Etaient présents : M. le secrétaire général de la préfecture, Mme BOURY, M. DENIS (*représentant de M. DELAUNAY*), M. BRAUD (*représentant de Mme FAUVEL*), M. FRIGOUT, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme BOUFFARD (*représentante de M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. LECOURT (*représentant de M. VARIN*).

Etaient absents : M. le préfet (*représenté par M. le secrétaire général*), M. ESNOUF (*représenté par Mme NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente*), M. DELAUNAY (*représenté par son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*représentée par son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*ainsi que sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme GRASSET (*ainsi que sa suppléante Mme BOUYER-MAUPAS*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. VARIN (*représenté par son suppléant M. LECOURT*), Mme CASTELEIN, M. GALBADON, M. COQUELIN, M. LEDOYEN.

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, MLC JAEGLE, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, LCL MAILLARD, LCL POISSON, LCL LION, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CDT MAUPAS, PCD MARIVIN, M. MACE, M. PUISNEY.

Pouvoirs : Mme GRASSET a donné pouvoir à Mme NOUVEL

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 4-1

Objet : Evolution du plan d'équipement 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), en sa séance du 4 décembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

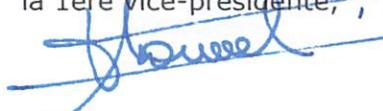
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des évolutions du plan d'équipement 2025.

Certifié exécutoire

Le président du conseil d'administration
du SDIS de la Manche et, par délégation,

la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20251217-DCA17122025_4-1-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025